



Saisie attribution sur compte bancaire

Par **alain pochet**, le **09/04/2016 à 16:29**

Bonjour rnrnJ'ai une dette envers une société de crédit crédit contracté en 2004 ,je n'ai plus remboursé cette dette n'ayant plus de revenus suffisants . Aucune relance ne m'est parvenu depuis plusieurs années et il y a quelques jours un huissier a fait une saisie attribution sur mon compte de la somme que je devais a cette organisme de crédit .Que puis je faire .rnPouvez vous me donner la marche à suivre ,merci

Par **chaber**, le **09/04/2016 à 17:02**

BonjourrnrnUne saisie-attribution n'est possible que si votre créancier détient un titre exécutoire (jugement, chèque sans provision, autre). **Un huissier ne peut pas procéder à une saisie sur votre compte s'il n'a pas ce titre**rnrn<http://www.banque-info.com/fiches-pratiques-bancaires/la-saisie-attribution>

Par **amajuris**, le **09/04/2016 à 17:43**

bonjour,rnje confirme la réponse précédente et vous indique vous pouvez contester cette saisie auprès du juge de l'exécution si bien sur vous avez des arguments pour étayer votre contestation.rnen règle générale, les créancier tentent d'abord une procédure amiable avant de saisir le juge à moins que vous ayez changé d'adresse.rnsalutations

Par **alain pochet**, le **09/04/2016** à **18:04**

Merci Je vais rencontrer le huissier et lui demander si il détient un titre exécutoire .Y a t il un nombre d'années après la quelle cette dette peut être annulée ,le créancier est cofidis

Par **morobar**, le **09/04/2016** à **18:07**

Avec un titre exécutoire: 2018

Par **alain pochet**, le **09/04/2016** à **19:03**

OK merci pour les infos